



OTIP RAEO.



RTIP RAER

2024

GUIDE RAER



Assurance maladie, dentaire et voyage pour tout le personnel
retraité du monde de l'éducation

Présentez une demande en ligne dès aujourd'hui : raeo.com/demande-raer

À l'intérieur

Choix d'un régime	04
Qui est admissible	05
RAER Plus 4000	06
RAER Or 2500	08
RAER Or 750	10
Assurance voyage	12
Assurance dentaire	13

Comparaison des régimes	14
Comparaison des tarifs	16
Formulaire de proposition	17
Services/programmes importants compris dans tous les RAER	20
Préparation à la retraite : liste de vérification	22

Pour obtenir davantage d'information, veuillez communiquer avec le RAEO :

1 800 267-6847 | raeo.com/raer | CP 218, Waterloo (Ontario) N2J 3Z9



NOTRE HISTOIRE

Notre nom, c'est le RAEO.

Nous sommes le Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Nous sommes au service des professionnels de l'éducation. Ils sont notre raison d'être – les aider à protéger ce qui leur importe est ce qui nous motive et nous ramène au travail jour après jour.

C'est ainsi depuis le tout premier jour.

Il y a plus de 40 ans, un groupe de personnes partageant la même vision ont uni leurs efforts pour créer le RAEO. Elles avaient la conviction que personne ne pouvait mieux répondre aux besoins d'assurance des professionnels de l'éducation en Ontario qu'un organisme d'assurance sans but lucratif intégré au monde de l'éducation. Un organisme d'assurance qui aurait la détermination, les compétences et la vision nécessaires pour collaborer avec les meilleures sociétés d'assurance, pour innover et pour créer des produits conçus spécifiquement pour les professionnels de l'éducation.

De nos jours, nous offrons fièrement une gamme complète de produits d'assurance individuelle et collective issus de la même volonté de répondre aux besoins uniques de nos membres.

Pourquoi? Parce que nous croyons qu'il n'y a pas de meilleure assurance que l'assurance qui a été conçue sur mesure pour nos membres. Et cela ne change pas à la retraite.

Au RAEO, nous ne sommes pas motivés par les bénéfices. Ce qui nous motive, c'est le bien-être de nos membres. Répondre aux besoins de nos membres et dépasser leurs attentes dégage des revenus qui nous permettent de continuer à mettre au point des moyens toujours plus poussés de protéger ce qui leur importe par-dessus tout.

Le RAEO, nous sommes fiers de le dire, est régi, gouverné et inspiré par les quatre syndicats du monde de l'éducation et leurs champions locaux. Parce que les associations et fédérations dirigent nos actions, nous comprenons mieux que quiconque les besoins de nos membres. Ce degré de compréhension a contribué à la création et à l'amélioration de chacun de nos produits et services.

Et ce sera toujours le cas.



Quand vous choisissez de travailler dans le monde de l'éducation, vous choisissez plus qu'une carrière. Vous choisissez un mode de vie où les besoins d'autrui auront la priorité.

POURQUOI CHOISIR LE RAER

- Pas de restriction d'âge et pas de frais d'adhésion. Offert à tout le personnel retraité du secteur de l'éducation en Ontario.
- Choix entre trois options d'assurance maladie, divers plafonds pour les médicaments sur ordonnance et la liberté d'augmenter ou de réduire la couverture au renouvellement.*
- L'assurance voyage est incluse dans tous les RAER et **couvre jusqu'à 100 jours consécutifs par voyage**, avec un nombre illimité de voyages par année et une couverture à vie de 10 millions de dollars.
- Possibilité d'ajouter l'assurance dentaire en tout temps, sans pénalité.
- Demandes de règlement très simples faites en ligne. Quand vous présentez vos demandes de règlement en ligne, le remboursement est déposé directement dans votre compte bancaire.
- Accédez facilement à votre RAER en tout temps et en tout lieu grâce à l'appli mobile RAER-sur-le-champ et au site protégé à l'intention des membres. Présentez vos demandes de règlement et obtenez des mises à jour, consultez votre historique et trouvez des services autour de vous.
- **Membres retraités actifs (MRA)** — Inscrivez-vous à l'organisation des membres retraités actifs (MRA) pour rester en contact avec membres et membres retraités du personnel enseignant et participer aux activités sociales, politiques et autres, et recevez des communications destinées exclusivement aux membres. Une cotisation annuelle de 50 \$ s'applique, visitez raeo.com/mra pour les détails complets.
- **Accès gratuit aux services suivants :**
 - **Pharmacie d'Express Scripts Canada^{MC}** — un service de livraison de médicaments à domicile qui couvre 100 % du coût de vos médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (90 % du coût des médicaments d'origine admissibles).
 - **Edvantage** — réductions exclusives de la part de divers partenaires de vente et fournisseurs de services.
 - **Programme de bourses d'études du RAEO** — nous offrons chaque année des bourses de 1 500 \$ à des étudiantes et étudiants au postsecondaire!
 - **FeelingBetterNow[®]** — un programme de gestion de la santé mentale, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en ligne et par le biais d'une application mobile.
 - **Carepath santé numérique^{MC}** — un programme qui aide à s'orienter parmi les services de soutien offerts au Canada et destinés aux personnes atteintes du cancer et aux personnes âgées.
 - **Starling Minds** — un programme numérique autoguidé et confidentiel contenant des outils adaptés à vos besoins pour mieux gérer votre santé mentale, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
 - **ALAViDA** — un soutien confidentiel, virtuel et basé sur de l'information factuelle en matière de consommation de substances psychoactives.

On donne plus d'information sur ces programmes aux pages 20 et 21.

La souplesse, c'est important

Vos besoins changeront au cours de la retraite et il est important de jouir de la liberté d'augmenter ou de réduire votre assurance. Lorsque vous atteindrez 65 ans, le Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) pourrait couvrir la majeure partie de vos médicaments sur ordonnance. Ne payez pas pour plus d'assurance médicaments qu'il vous faut. Pour plus d'informations sur le PMO, visitez <http://health.gov.on.ca> et cherchez « PMO ».

*Au moment du renouvellement, vous pouvez passer à un niveau de couverture supérieur (p. ex., d'Or 2500 à Plus 4000) ou réduire votre couverture d'un niveau ou plus (p. ex., de Plus 4000 à Or 750, d'Or 2500 à Or 750). Si vous augmentez ou diminuez votre assurance maladie, ce changement entrera en vigueur le 1^{er} janvier de votre prochain renouvellement. Si vous ajoutez une assurance dentaire, vous devrez conserver cette couverture pendant 12 mois. Si vous annulez cette couverture, vous devrez attendre 24 mois de la date de la fin pour soumettre une nouvelle demande.

CHOIX D'UNE OPTION

Quel âge avez-vous? Combien dépensez-vous chaque année en frais de médicaments sur ordonnance?

Moins de 65 ans ► Si vous ne savez pas combien coûtent vos médicaments sur ordonnance, ne vous inquiétez pas. Appelez votre pharmacie et demandez quel est le coût annuel de vos médicaments sur ordonnance.

65 ans ou plus ► Si vous avez 65 ans ou plus, habitez en Ontario et possédez une carte Santé de l'Ontario valide, vous êtes admissible au Programme de médicaments de l'Ontario. Ce programme pourrait couvrir la majeure partie de vos médicaments sur ordonnance. Appelez votre pharmacie et demandez quel est le coût annuel de vos médicaments sur ordonnance qui ne sont pas couverts par le PMO. Utilisez cette donnée pour choisir l'option qui vous convient.

Le coût annuel de mes médicaments sur ordonnance est de :
(frais d'ordonnance exclus)



Le RAER permet de choisir une indemnité de médicaments sur ordonnance en fonction des besoins actuels et éventuels

Option	Maximum annuel pour médicaments sur ordonnance	Quoi d'autre le régime couvre-t-il?
RAER Plus 4000	4 000 \$	Page 6
RAER Or 2500	2 500 \$	Page 8
RAER Or 750	750 \$	Page 10

Sachez que, votre choix n'est pas permanent! Nous offrons plusieurs options parce que nous savons que vos besoins changeront durant votre retraite. Lorsque cela arrivera, vous pourrez augmenter votre assurance d'un niveau (p. ex., passer d'Or 2500 à Plus 4000) ou la réduire d'un ou deux niveaux à la fois (p. ex., de Plus 4000 à Or 750, d'Or 2500 à Or 750). Au moment du renouvellement, vous pouvez passer à un niveau de couverture supérieur (p. ex., d'Or 2500 à Plus 4000) ou réduire votre couverture d'un niveau ou plus (p. ex., de Plus 4000 à Or 750, d'Or 2500 à Or 750). Si vous augmentez ou diminuez votre assurance maladie, ce changement entrera en vigueur le 1^{er} janvier de votre prochain renouvellement. Si vous ajoutez une assurance maladie ou dentaire, vous devrez conserver cette couverture pendant 12 mois. Si vous annulez cette couverture, vous devrez attendre 24 mois de la date de la fin pour soumettre une nouvelle demande.

Trouvez le régime approprié dans ce guide et servez-vous des points ci-dessous pour l'adapter à vos besoins.

- Choisissez l'assurance pour personne seule, pour couple ou pour famille.
- Assurez-vous que la prime mensuelle cadre dans votre budget.
- Assurez-vous de bien comprendre ce que couvre l'indemnité de frais de médicaments.

Quoi d'autre a de l'importance pour vous?

- Assurance voyage — Couverture jusqu'à 100 jours par voyage, nombre de voyages illimité par année.
- Soins de la vue.
- Services paramédicaux (chiropractie, physiothérapie, acupuncture, etc.)
- Indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits – comprise dans le RAER Plus 4000 et le RAER Or 2500.
- Assurance dentaire — toujours facultative. Vous pouvez l'ajouter en tout temps sans pénalité. La couverture doit être maintenue pendant 12 mois.

QUI EST ADMISSIBLE

Vous avez fixé la date de votre retraite. C'est le moment de faire une demande! Présentez votre demande avant la fin de votre assurance maladie actuelle pour vous assurer que la couverture du RAER sera prête lorsque vous en aurez besoin. En faisant votre demande tôt, vous aurez déjà en main votre carte avantages lorsque l'assurance entrera en vigueur.

Vous venez de prendre votre retraite. Si vous souhaitez vous inscrire au RAER dans les 60 jours suivant la date de fin de votre régime collectif d'assurance maladie, vous pourrez choisir parmi nos trois options de régime.

Vous êtes une personne retraitée et vous voulez changer de régime d'assurance collective. Si vous désirez passer au RAER (même à partir d'un autre régime collectif d'assurance maladie pour personne retraitée), vous pouvez faire une demande dans les 60 jours de la date de fin de votre régime collectif d'assurance maladie actuel. Vous pouvez choisir parmi trois régimes d'assurance maladie. Il n'y a pas de restriction d'âge pour être admissible au RAER.

Vous n'aviez pas d'assurance en vertu d'un régime collectif d'assurance maladie les 60 jours précédant votre demande. Si vous vous inscrivez au RAER plus de 60 jours après la fin de votre couverture d'assurance maladie, vous serez toujours admissible au RAER Or 750. Vous aurez la possibilité d'augmenter la couverture Or 750 à la couverture Or 2500 du RAER, après 12 mois, à la suite du prochain renouvellement du 1^{er} janvier.

Vous travaillez toujours ou êtes semi-retraité.e. Même si votre régime d'assurance maladie actuel ne prend pas fin, vous pouvez toujours demander à bénéficier du RAER Or 750 pour coordonner les avantages. Vous aurez la possibilité d'augmenter la couverture Or 750 à la couverture Or 2500 du RAER, après 12 mois, à la suite du prochain renouvellement du 1^{er} janvier.

Personnes à charge. Les enfants à charge célibataires, sans emploi à temps plein, âgés de moins de 21 ans (de moins de 31 ans s'ils fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement) sont admissibles à l'assurance pour personne à charge. Il n'y a aucune limite d'âge pour les enfants à charge célibataires qui sont incapables de subvenir à leurs propres besoins en raison d'une déficience mentale ou physique survenue avant l'âge de 21 ans. L'assurance pour couple ne s'applique pas uniquement aux conjointes ou conjoints. Si vous n'avez pas de conjointe ou conjoint admissible, vous et un enfant à charge pouvez bénéficier du tarif pour couple.

Si vous décidez d'annuler votre couverture après 12 mois, vous devez attendre 24 mois avant de pouvoir faire une nouvelle demande de couverture du RAER. Les conditions d'admissibilité s'appliquent à toutes les personnes couvertes par le régime. Lors de la transition d'un régime existant, le membre et ses personnes à charge admissibles doivent avoir été couvert.e.s par une garantie d'employé ou de survivant dans les 60 jours suivant la cessation du régime précédent.

*Si, au 1^{er} janvier, vous n'avez pas atteint 12 mois dans le régime Or 750, vous devrez attendre la prochaine période de renouvellement du 1^{er} janvier pour passer au régime Or 2500.



Tous les membres retraités du personnel du secteur de l'éducation en Ontario, les membres de leur famille et leurs survivant.e.s peuvent demander l'assurance au titre du RAER. Il n'y a pas d'âge limite pour passer au RAER.

RAER PLUS 4000

Cette option très complète comporte une indemnité de médicaments sur ordonnance de 4 000 \$ par personne, par année civile. Parce qu'elle inclut une excellente assurance maladie complémentaire, une indemnité de frais d'hospitalisation illimitée et l'assurance voyage, c'est le choix de nombreux membres du secteur de l'éducation.

L'assurance comprend :

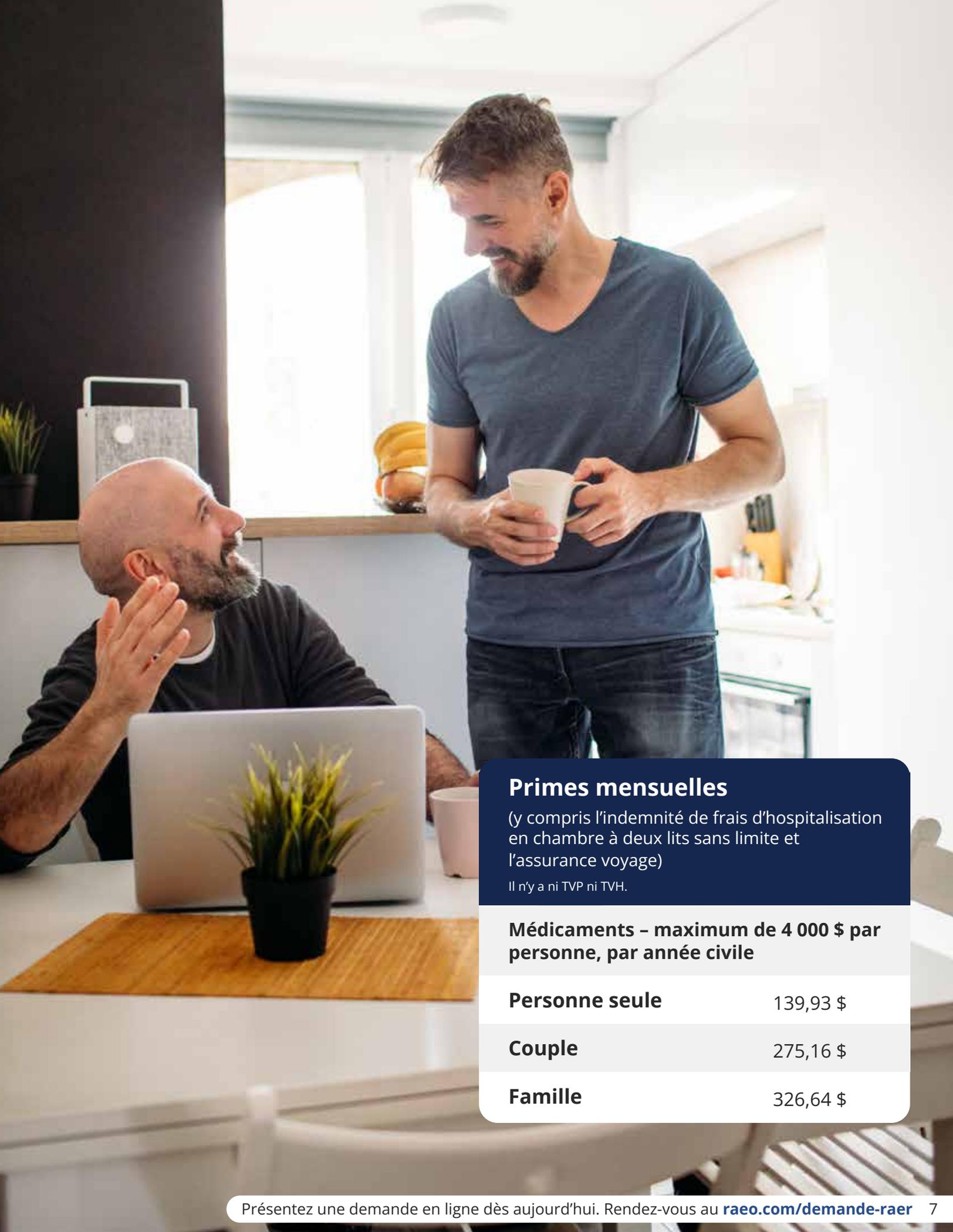
Indemnité de médicaments de 4 000 \$

- On rembourse 85 % des frais de médicaments sur ordonnance admissibles à concurrence de 4 000 \$ par personne, par année civile.
- Aucune franchise.
- Les produits pour dysfonction sexuelle sont couverts à concurrence de 750 \$ par personne.
- Vous assumez les frais d'ordonnance.
- Économisez davantage en utilisant le service de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour vos médicaments d'entretien sur ordonnance. On vous rembourse 100 % du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (le remboursement est de 90 % pour les médicaments de marque). Détails à la page 20.

À noter : il n'est pas possible d'avoir recours à ce moyen d'économiser au Québec.

Comprend aussi (sans prime supplémentaire)

- Services paramédicaux — remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence d'un maximum combiné de 1 350 \$ par personne, par année civile.
Soins de la vue — remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 375 \$ par personne, par période de deux années civiles.
- Prothèses auditives — remboursement à 100 % des frais admissibles jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par personne toutes les trois années civiles.
- Frais d'hospitalisation — remboursement de 100 % des frais d'hospitalisation en chambre à deux lits, sans limite.
- Assurance voyage de couvrant jusqu'à 100 jours consécutifs par voyage, un nombre illimité de voyages par année civile et une couverture à vie de 10 millions de dollars ! Détails à la page 12.
- Accès aux programmes Carepath santé numérique, FeelingBetterNow®, ALAViDA, Starling Minds et au Programme de rabais Edvantage. Les détails se trouvent aux pages 20 et 21.



Primes mensuelles

(y compris l'indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits sans limite et l'assurance voyage)

Il n'y a ni TVP ni TVH.

Médicaments - maximum de 4 000 \$ par personne, par année civile

Personne seule 139,93 \$

Couple 275,16 \$

Famille 326,64 \$

RAER OR 2500

Le RAER Or 2500 est l'option idéale pour les personnes qui ont besoin d'une indemnité de frais de médicaments relativement peu élevée, mais qui veulent toutes les autres indemnités d'assurance maladie complémentaire, l'assurance voyage et la possibilité d'ajouter l'assurance dentaire.

L'assurance comprend :

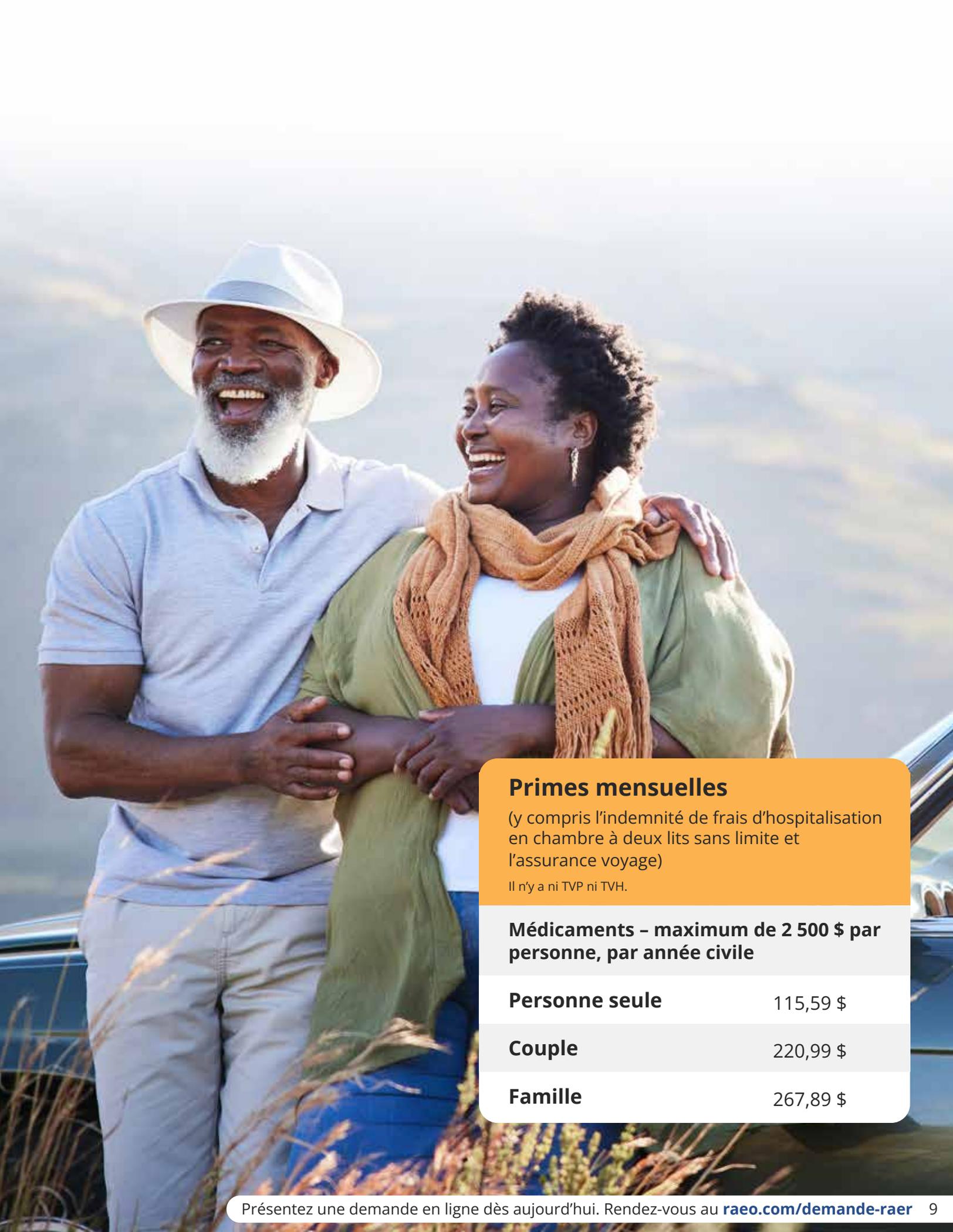
Indemnité de médicaments de 2 500 \$

- Remboursement de 80 % des frais de médicaments sur ordonnance admissibles à concurrence de 2 500 \$ par personne, par année civile.
- Aucune franchise.
- Les produits pour dysfonction sexuelle sont couverts à concurrence de 750 \$ par personne.
- Vous assumez les frais d'ordonnance.
- Économisez davantage en utilisant le service de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour vos médicaments d'entretien sur ordonnance. On vous rembourse 100 % du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (le remboursement est de 90 % pour les médicaments de marque). Détails à la page 20.

À noter : il n'est pas possible d'avoir recours à ce moyen d'économiser au Québec.

Comprend aussi (sans prime supplémentaire)

- Services paramédicaux — remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence d'un maximum combiné de 1 350 \$ par personne, par année civile.
- Soins de la vue — remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 300 \$ par personne, par période de deux années civiles.
- Prothèses auditives — remboursement à 100 % des frais admissibles jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par personne toutes les trois années civiles.
- Frais d'hospitalisation — remboursement de 80 % des frais d'hospitalisation en chambre à deux lits, sans limite.
- Assurance voyage de couvrant jusqu'à 100 jours consécutifs par voyage, un nombre illimité de voyages par année civile et une couverture à vie de 10 millions de dollars ! Détails à la page 12.
- Accès aux programmes Carepath santé numérique, FeelingBetterNow®, ALAViDA, Starling Minds et au Programme de rabais Edvantage. Les détails se trouvent aux pages 20 et 21.



Primes mensuelles

(y compris l'indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits sans limite et l'assurance voyage)

Il n'y a ni TVP ni TVH.

Médicaments – maximum de 2 500 \$ par personne, par année civile

Personne seule 115,59 \$

Couple 220,99 \$

Famille 267,89 \$

RAER OR 750

Le RAER Or 750 est l'option de choix pour les personnes qui ont besoin d'une indemnité de frais de médicaments peu élevée, mais qui veulent toutes les autres indemnités d'assurance maladie complémentaire, l'assurance voyage et la possibilité d'ajouter l'assurance dentaire.

L'assurance comprend :

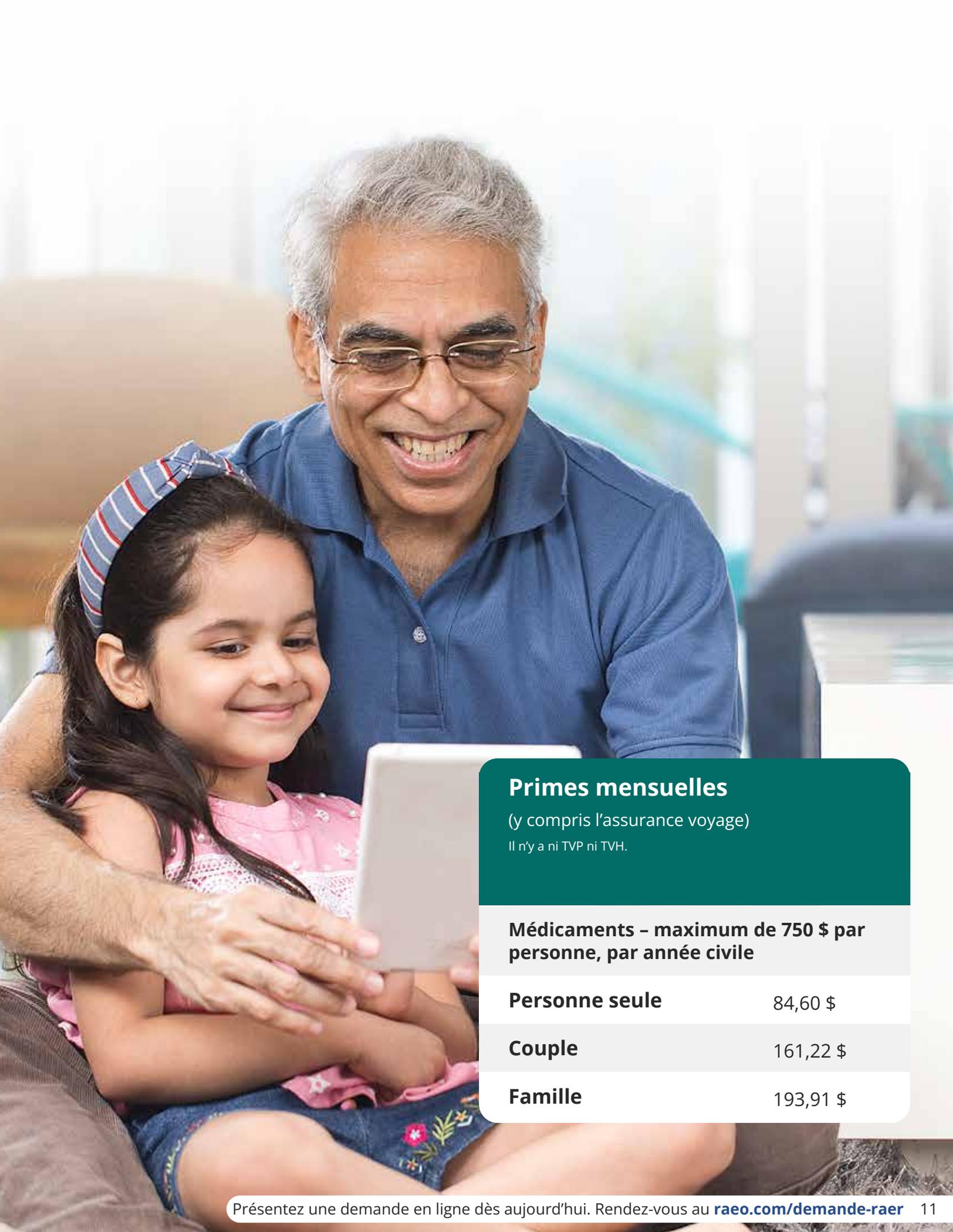
Indemnité de médicaments de 750 \$

- Remboursement de 80 % des frais de médicaments sur ordonnance admissibles à concurrence de 750 \$ par personne, par année civile.
- Aucune franchise.
- Les produits pour dysfonction sexuelle sont couverts à concurrence de 750 \$ par personne.
- Vous assumez les frais d'ordonnance.
- Économisez davantage en utilisant le service de livraison à domicile de la pharmacie d'Express Scripts Canada pour vos médicaments d'entretien sur ordonnance. On vous rembourse 100 % du coût des médicaments d'entretien génériques sur ordonnance (le remboursement est de 90 % pour les médicaments de marque). Détails à la page 20.

À noter : il n'est pas possible d'avoir recours à ce moyen d'économiser au Québec.

Comprend aussi (sans prime supplémentaire)

- Services paramédicaux — remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence d'un maximum combiné de 1 350 \$ par personne, par année civile.
- Soins de la vue — remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 300 \$ par personne, par période de deux années civiles.
- Prothèses auditives — remboursement à 100 % des frais admissibles jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par personne toutes les trois années civiles.
- Assurance voyage de couvrant jusqu'à 100 jours consécutifs par voyage, un nombre illimité de voyages par année civile et une couverture à vie de 10 millions de dollars ! Détails à la page 12.
- Accès aux programmes Carepath santé numérique, FeelingBetterNow®, ALAViDA, Starling Minds et au Programme de rabais Edvantage. Les détails se trouvent aux pages 20 et 21.



Primes mensuelles

(y compris l'assurance voyage)

Il n'y a ni TVP ni TVH.

Médicaments - maximum de 750 \$ par personne, par année civile

Personne seule 84,60 \$

Couple 161,22 \$

Famille 193,91 \$

ASSURANCE VOYAGE

Comprise dans tous les RAER sans prime supplémentaire

L'assurance voyage est comprise dans le prix de l'assurance maladie de tous les RAER.

Soins médicaux d'urgence en voyage

- Couverture jusqu'à 10 millions de dollars par personne, la vie durant, lors d'un voyage en dehors de votre province de résidence ou du Canada.
- La couverture est valide pour les voyages de **jusqu'à 100 jours consécutifs**; nombre illimité de voyages par année.

Annulation ou interruption de voyage

- Jusqu'à 6 000 \$ par personne, par voyage, de frais non remboursables et non transférables payés à l'avance pour des choses non utilisées, si vous êtes incapable d'entreprendre ou de continuer un voyage parce que vous-même ou un membre de votre famille immédiate ou de votre famille étendue (selon la définition du contrat) décédez, contractez une maladie ou êtes grièvement blessé.
- L'indemnité pour annulation ou interruption de voyage ne s'applique pas si vous partez avant la date d'entrée en vigueur de votre contrat RAER. Toutefois, s'il y a interruption du voyage, l'assurance couvrira le prix du vol de retour si ces frais sont engagés après l'entrée en vigueur du RAER.

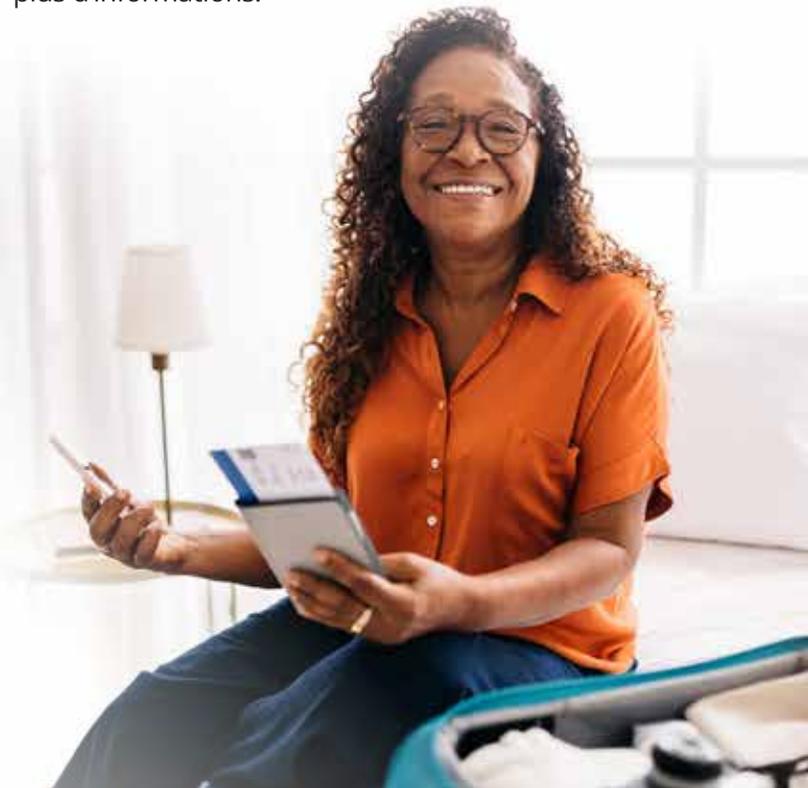
Aide en cas d'urgence, 24 heures sur 24

À l'étranger, vous disposez d'une aide en cas d'urgence, 24 heures sur 24. Parmi les services couverts, on compte : le paiement des honoraires médicaux, la mise en rapport avec des fournisseurs de soins de santé, le transport, la communication avec la famille et le médecin, et la garde sur les lieux des personnes à charge. En cas d'hospitalisation, on coordonnera le retour à la maison pour les enfants ou les petits-enfants à charge de moins de 18 ans qui sont laissés sans supervision et on en paiera les frais. Si un accompagnateur qualifié doit accompagner les enfants, l'assurance couvrira ses frais de transport aller-retour.

Avant de partir :

- Si vous partez avant l'entrée en vigueur de votre police, l'assurance voyage vous couvrira à partir de la date d'entrée en vigueur de votre RAER. La période de 100 jours commence le jour de votre départ.
- Lors du traitement des demandes de règlement, on utilise des pratiques administratives standard pour déterminer si la personne assurée était cliniquement stable au moment de l'incident. Comme les décisions sur l'admissibilité des demandes de règlement sont prises après le dépôt de la demande, le RAEO ne peut pas garantir avant votre départ que les demandes de règlement liées à votre problème de santé préexistant seront admissibles.
- Dans tout contrat d'assurance, il est essentiel de vérifier la couverture en détail pour savoir ce qui est couvert. Vous trouverez des renseignements complets sur les garanties et les exclusions de l'assurance voyage du RAER en ligne au raeo.com/Pour-la-retraite/Assurance-voyage

Une assurance complémentaire pour les voyages de 100 jours consécutifs et plus est disponible. Consultez le raeo.com/Pour-la-retraite/Assurance-voyage pour plus d'informations.



ASSURANCE DENTAIRE

L'assurance dentaire est facultative

L'assurance dentaire du RAER couvre les examens réguliers, les soins préventifs et de nombreux procédés plus compliqués comme on l'indique ci-dessous. Les remboursements sont basés sur le guide des tarifs de l'année courante dans la province de traitement.

L'assurance couvre :

Soins préventifs et restauration de base*

Remboursement de 80 % des frais admissibles pour les examens dentaires, les extractions, les obturations, les radiographies, le détartrage et surfaçage radiculaire jusqu'à un total combiné de 12 unités de temps, le nettoyage et les actes préventifs, sans maximum global. Les examens périodiques sont limités à une fois tous les neuf mois, à partir du dernier rendez-vous.

Services de base complets*

Remboursement de 80 % des frais admissibles pour les traitements radiculaires (endodontie), le traitement de maladies des gencives (parodontie) et réparations, rebasage et regarnissage de prothèses dentaires jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 850 \$ par année.

Soins majeurs*

Remboursement de 50 % des frais admissibles pour les couronnes, les ponts, les implants et les dentiers, jusqu'à un maximum combiné de 750 \$ par année.

Possibilité d'ajouter l'assurance dentaire n'importe quand!

Vous pouvez ajouter l'assurance dentaire en tout temps. Vous pouvez présenter les demandes de règlement dès que l'assurance est en vigueur. La seule exigence est que vous conserviez votre assurance pendant au moins 12 mois après l'ajout de l'assurance dentaire à votre régime. Si vous décidez de résilier votre assurance dentaire après la période obligatoire de 12 mois, vous devrez attendre 24 mois avant de souscrire cette assurance à nouveau.

Primes mensuelles

Il n'y a ni TVP ni TVH.

Personne seule	71,91 \$
Couple	142,32 \$
Famille	173,92 \$

*Certaines conditions s'appliquent.

COMPARAISON DES OPTIONS

À noter : Les montants indiqués sont par personne, à moins d'indication contraire.

Garantie	Information sur l'assurance	RAER Plus 4000	RAER Or 2500	RAER Or 750
Médicaments sur ordonnance Plafonds annuels	Tous les maximums pour frais de médicaments sur ordonnance sont des maximums par personne, par année civile. Vous assumez les frais d'ordonnance.	4 000 \$	2 500 \$	750 \$
Remboursement	Pourcentage de remboursement des frais de médicaments sur ordonnance. Si on prescrit un médicament de marque plutôt qu'un médicament générique en raison d'effets secondaires ou d'échec thérapeutique, votre médecin devra remplir le formulaire Demande d'approbation de remboursement d'un médicament de marque. Rendez-vous au raeo.com/formulaires pour télécharger le formulaire.	85 %	80 %	80 %
Dysfonction sexuelle		Inclus dans le maximum annuel pour médicaments sur ordonnance à concurrence de 750 \$.	Inclus dans le maximum annuel pour médicaments sur ordonnance à concurrence de 750 \$.	Inclus dans le maximum annuel pour médicaments sur ordonnance à concurrence de 750 \$.
Soins de la vue	Couverture pour l'achat et la réparation de verres correcteurs et de montures, de lunettes de soleil sur ordonnance et de verres de contact ou pour la chirurgie au laser.	Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 375 \$ par période de deux années civiles.	Remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 300 \$ par période de deux années civiles.	Remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 300 \$ par période de deux années civiles.
Indemnité supplémentaire après une opération de la cataracte	Couverture des cristallins artificiels, des verres de contact ou des lunettes après une opération de la cataracte.	Remboursement de 80 % à concurrence de 375 \$ la vie durant.	Remboursement de 100 % à concurrence de 300 \$ la vie durant.	Remboursement de 100 % à concurrence de 300 \$ la vie durant.
Frais d'hospitalisation	L'indemnité de frais d'hospitalisation comporte une prestation d'hospitalisation qui vous procure 10 \$ par jour, à concurrence de 100 \$ par séjour, pour couvrir d'autres frais tels les frais de téléphone, de téléviseur et de stationnement, si aucune chambre à deux lits n'est disponible.	Indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits illimitée; remboursement de 100 %.	Indemnité de frais d'hospitalisation en chambre à deux lits illimitée; remboursement de 80 %.	Non comprise.

Compris dans tous les RAER (des plafonds basés sur les frais raisonnables et habituels peuvent s'appliquer à l'assurance maladie complémentaire).

Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence d'un maximum combiné de 1 350 \$ par année civile. Couverture des services des praticien.ne.s agréé.e.s des domaines suivants (une fois atteint le maximum de votre régime provincial d'assurance maladie, s'il y a lieu) :

Services paramédicaux

- Chiropractie
- Podiatrie
- Podologie
- Massothérapie*
- Ostéopathie
- Physiothérapie
- Orthophonie
- Naturopathie
- Conseils en nutrition donnés par un.e diététiste
- Homéopathie
- Shiatsu*
- Réflexologie effectuée par un.e réflexologue
- Acupuncture si les traitements sont donnés par un.e chiropraticien.ne, un.e physiothérapeute, un.e naturopathe, une acupuntrice ou un acupuncteur
- Fournisseurs de services en santé mentale (psychologue, psychologue associé.e, psychothérapeute, travailleuse sociale ou travailleur social, professionnel.le possédant une maîtrise en service social, conseillère clinicienne ou conseiller clinicien, et psychanalyste); la thérapie individuelle et la thérapie de famille sont également admissibles.

*Les traitements de massothérapie et de shiatsu doivent être autorisés par écrit par le/la médecin traitant.e.

À noter : Il y a des maximums par visite pour les services paramédicaux. Il est bon de comparer les tarifs avant de choisir des services pour réduire le montant que vous avez à déboursier. Rendez-vous au raeo.com/max-visite pour en savoir plus.

Comprise dans tous les RAER

(Des plafonds basés sur les frais raisonnables et habituels peuvent s'appliquer à l'assurance maladie complémentaire).

Prothèses auditives

Remboursement de 100 % des frais admissibles à concurrence de 1 500 \$ par période de trois années civiles. Remboursement des frais admissibles pour l'achat et la réparation des prothèses auditives après demande auprès du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels.

Orthèses fabriquées sur mesure

Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 500 \$ par période de deux années civiles. Limite d'une paire par période. Les orthèses fabriquées sur mesure doivent être prescrites par un.e médecin/podiatre/podologue à la suite d'un examen biomécanique et d'une analyse de la démarche.

Chaussures orthopédiques fabriquées sur mesure

Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de deux paires de chaussures par année civile. Le coût des modifications et des ajustements à des chaussures de série est admissible.

Fournitures pour incontinence

Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 750 \$ par année civile. On exige une autorisation écrite du/de la médecin traitant.e.

Bas de contention

Remboursement de 80 % des frais admissibles à concurrence de 950 \$ par année civile, sous réserve des frais raisonnables et d'usage par paire. La couverture s'applique uniquement aux bas ayant un facteur de compression minimum de 20 à 30 mm Hg. **À noter** : Des plafonds basés sur les frais raisonnables et habituels s'appliquent.

Examens de la vue

L'assurance couvre 80 % du coût des examens de la vue, à concurrence de 150 \$ par période de deux années civiles. L'assurance couvre 80 % du coût des tomographies rétinienne (HRT), à concurrence de 150 \$ par période de deux années civiles.

Tests auditifs

L'assurance couvre 100 % du coût des tests auditifs, à concurrence de 75 \$ par année civile.

Aides au sommeil

Remboursement de 80 % des frais admissibles ; couverture pour le solde de 25 % du coût des appareils de ventilation spontanée à pression expiratoire positive après demande auprès du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels (Ontario seulement). Les accessoires suivants pour l'appareil sont aussi couverts : filtre, masque, casque, boyau, canule, joint d'étanchéité en mousse et oreiller, pour un montant total de 600 \$ par année civile. Humidificateur — une fois tous les 24 mois.

Articles de confort et de commodité

Remboursement de 80 % des frais admissibles, à concurrence de 200 \$ par personne, par année civile, pour des articles d'appui post-opératoire tels que les produits Obus Forme, les aides pour la baignoire, etc. après une chirurgie (y compris après un traitement en consultation externe telle une chirurgie ambulatoire), pourvu que les achats soient effectués dans les 30 jours qui suivent le retour d'articles obtenus dans le cadre d'un programme de prêt offert par des organismes tels les Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS), la Croix-Rouge, etc.

Domages accidentels aux dents

Remboursement de 80 % des frais admissibles. Couvre les dommages causés par un coup porté accidentellement à la bouche. Cette garantie ne couvre pas les blessures causées par l'introduction, sciemment ou involontairement, d'un objet dans la bouche.

Ambulance

Remboursement de 80 % des frais qui dépassent le plafond prévu par votre régime provincial d'assurance maladie.

Soins infirmiers particuliers

Remboursement de 80 % des frais admissibles. Couverture des services d'une infirmière autorisée (IA), d'un infirmier ou d'une infirmière autorisée (IA), d'un infirmier ou d'une infirmière auxiliaire autorisée (IAA), d'un infirmier ou d'une infirmière auxiliaire diplômé.e (IAD) ou d'un infirmier ou d'une infirmière auxiliaire licencié.e (IAL) à concurrence de 2 000 \$ par personne, par année civile.

Soins à domicile

Remboursement de 80 %, à concurrence de 75 \$ par jour et d'un maximum de 30 jours suivant un séjour d'au moins 24 heures dans un hôpital de soins actifs, ou à concurrence d'un maximum de 3 jours suivant une chirurgie ambulatoire non facultative. Cette indemnité vise à couvrir les soins de convalescence à domicile, particulièrement pour l'aide à l'égard des activités de la vie quotidienne.

Fournitures et appareils médicaux et aides fonctionnelles

Remboursement de 80 % des frais admissibles; couverture courante pour les articles médicaux nécessaires, tels les lits d'hôpitaux, les béquilles et les cannes, le matériel à oxygène, etc., ainsi que pour les fournitures et les aides fonctionnelles, notamment les bandages chirurgicaux, les pansements, les barres d'appui, les chaises d'aisance, etc., lorsque le médecin traitant les autorise par écrit.

Prothèses

Remboursement de 80 % des frais admissibles. Couverture pour divers articles, notamment les membres artificiels, les prothèses oculaires, les attelles, les plâtres pour le torse, les collets cervicaux, les éclisses (une fois tous les 24 mois par partie du corps), etc. L'indemnité pour prothèse capillaire est limitée à 750 \$ la vie durant.

COMPARAISON DES TARIFS

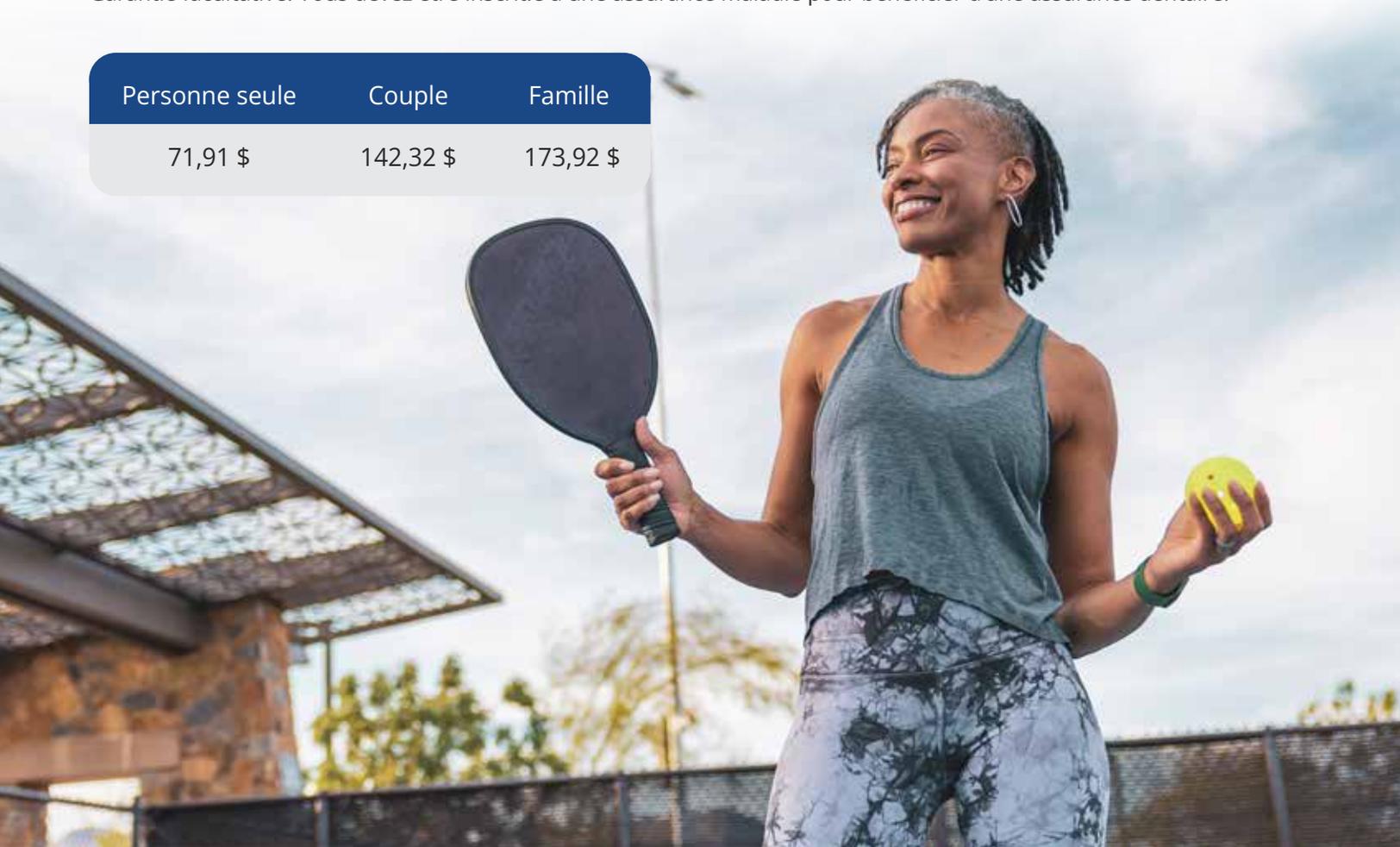
Primes mensuelles d'assurance maladie

	RAER Plus 4000	RAER Or 2500	RAER Or 750
	Indemnité annuelle de médicaments 4 000 \$ (comprend une indemnité illimitée d'hospitalisation en chambre à deux lits avec remboursement de 100 %)	Indemnité annuelle de médicaments 2 500 \$ (comprend une indemnité illimitée d'hospitalisation en chambre à deux lits avec remboursement de 80 %)	Indemnité annuelle de médicaments 750 \$
Personne seule	139,93 \$	115,59 \$	84,60 \$
Couple	275,16 \$	220,99 \$	161,22 \$
Famille	326,64 \$	267,89 \$	193,91 \$

Primes mensuelles de l'assurance dentaire

Garantie facultative. Vous devez être inscrit.e à une assurance maladie pour bénéficier d'une assurance dentaire.

Personne seule	Couple	Famille
71,91 \$	142,32 \$	173,92 \$



L'assurance pour couple ne s'applique pas uniquement aux conjoints et conjointes. Si vous n'avez pas de conjoint.e admissible, vous et un enfant à charge pouvez bénéficier du tarif pour couple. Maximum d'un contrat par membre. Il n'y a ni taxe de vente provinciale (TVP) ni taxe de vente harmonisée (TVH) sur les primes du RAER. Les primes qui paraissent dans le Guide 2024 du RAER sont valables du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Le Guide RAER renferme un sommaire des caractéristiques importantes de nos régimes. Ce n'est pas un contrat. Après l'inscription, vous recevrez un contrat complet énonçant toutes les dispositions pertinentes. Seules les dispositions du contrat ont force exécutoire.

PROPOSITION DU RAER

Poster à l'adresse suivante : CP 218, Waterloo (Ontario) N2J 3Z9 | Télécopieur : 1 888 646-3842 | Les options du RAER sont gérées par le Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RAEO). **Prière d'écrire en lettres moulées et d'utiliser un stylo à bille.**

Partie A | Renseignements généraux

Date de naissance jj mm aa	Proposant.e - Nom de famille	Prénom	Association
Adresse		App.	Sexe
Ville	Province	Code postal 	
Téléphone (domicile)	Téléphone (autre)	Adresse électronique (veuillez indiquer votre adresse électronique personnelle)	

Membres de la famille qui recevront la couverture <small>(seul le prénom est requis à moins que le nom de famille diffère de celui de la personne demandante).</small>	Date de naissance	Sexe	Remplir cette partie si vous avez un.e étudiant.e à charge admissible âgé.e de plus de 21 ans.		
Conjoint/conjointe/partenaire	jj mm aa		Début de l'année scolaire	Fin de l'année scolaire	Nom de l'établissement d'enseignement
Enfant à charge	jj mm aa				
Enfant à charge	jj mm aa				
Enfant à charge	jj mm aa				

Coordination des prestations
Est-ce que vous-même, votre conjoint.e ou vos personnes à charge êtes couverts par un autre régime?

Oui Nom de l'autre assureur Police/groupe n° Numéro de certificat/matricule

Non

Partie B | Admissibilité

Je souhaite souscrire l'assurance du RAER à compter du : jj | mm | aa |

Il y a moins de 60 jours : Si vous choisissez l'une des trois options ci-dessous, veuillez remplir les données sur la police dans l'encadré ou ci-dessous.

J'ai été assuré.e par un régime collectif d'assurance maladie. Date d'expiration du contrat jj | mm | aa |

Mon régime actuel ne prend pas fin, je compte coordonner les indemnités. Veuillez composer le **1 800 267-6847** pour parler à une représentante ou un représentant d'assurance vie et de prestations du vivant du RAER.

Numéro de police/groupe/régime Certificat/matricule n°

Nom de l'assureur

Je n'avais pas d'assurance maladie collective ces 60 derniers jours. Veuillez composer le **1 800 267-6847** pour parler à une représentante ou un représentant d'assurance vie et de prestations du vivant du RAER.

Partie C Choix de la couverture	(Choisir l'une des options ci-dessous et fournir les renseignements demandés.)	Prime mensuelle
RAER Plus 4000	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	
Assurance maladie complémentaire	Maximum de 4 000 \$ pour médicaments sur ordonnance.	\$
Assurance dentaire (facultative)	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	\$
Prime totale (somme de toutes les options)		\$
RAER Or 2500	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	
Assurance maladie complémentaire	Maximum de 2 500 \$ pour médicaments sur ordonnance.	\$
Assurance dentaire (facultative)	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	\$
Prime totale (somme de toutes les options)		\$
RAER Or 750	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	
Assurance maladie complémentaire	Maximum de 750 \$ pour médicaments sur ordonnance.	\$
Assurance dentaire (facultative)	<input type="checkbox"/> Personne seule <input type="checkbox"/> Couple <input type="checkbox"/> Famille	\$
Prime totale (somme de toutes les options)		\$

Inscrivez-moi en tant que membre actif retraité (cotisation annuelle de 50 \$). Détails complets au raeo.com/mra

Partie D | Autorisation et choix de la modalité de paiement (Choisir UNE modalité de paiement et signer à l'endroit approprié.)

Je demande par la présente l'assurance maladie, y compris les médicaments par ordonnances et l'assistance voyage, et/ou l'assurance dentaire (« couverture ») au titre du Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants retraités (« RAER »). Je certifie que les renseignements fournis à mon sujet ou au sujet de mes personnes à charge (conjoint-conjointe/enfant) sont exacts et complets. Je comprends que la présente demande fera partie de mon contrat établi par les fiduciaires du Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et que ma couverture peut être refusée ou résiliée en tout temps si je fournis des renseignements faux, incomplets ou trompeurs. J'autorise le RAEO et ses fournisseurs de services à recueillir, utiliser, conserver et divulguer mes renseignements personnels, y compris les renseignements personnels sur la santé (les « renseignements »), relatifs à la présente demande, afin d'évaluer mon admissibilité initiale et continue, de déterminer le montant de mes primes, de régler mes demandes de règlement et de me fournir des services continus (les « fins ») et comme décrit dans la politique de confidentialité disponible à la page, raeo.com/Vie-privee. J'ai l'autorisation de consentir à la collecte, l'utilisation, la mise à jour et la divulgation de renseignements au sujet de mes personnes à charge, s'il y a lieu, pour les fins poursuivies. Je comprends que mes renseignements peuvent être utilisés pour nous protéger contre les erreurs et les fraudes et pour nous conformer à diverses exigences juridiques. Je comprends que la couverture ne prendra effet qu'une fois approuvée par le RAEO. Si j'annule ma couverture dans les 10 jours suivant la date de confirmation de la couverture, toute prime payée sera remboursée. Je conviens qu'une photocopie ou une version électronique de la présente autorisation sera aussi valide que l'original et que cette autorisation demeurera valide à moins que je ne l'annule par écrit.

Modalité A – Retenues automatiques sur la pension pour les personnes qui touchent une pension du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Par la présente, j'autorise et j'ordonne au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO) de déduire de ma rente les paiements de primes pour ma couverture RAER ainsi que tout montant de paiement révisé ou tout autre montant qui pourrait être dû par moi, et de remettre les paiements de primes au RAEO en mon nom. Le RAEO peut mettre fin à l'assurance si un prélèvement est refusé pour une raison quelconque et le RREO ne saurait être tenu responsable du non-paiement des primes dans une telle éventualité. Je reconnais que le montant de la prime peut changer en raison de changements que je choisis de faire et/ou lors du renouvellement de mon assurance. Le RAEO rajustera automatiquement le montant du prélèvement fait sur ma pension en fonction de la nouvelle prime, et je renonce à mon droit de recevoir toute autre forme d'avis concernant un changement de prime. En cas de refus d'un paiement pour une raison quelconque, je comprends que tout montant en souffrance sera retenu automatiquement sur ma pension le mois suivant. La présente autorisation reste valide jusqu'à ce que je l'annule par écrit en donnant au RAEO un préavis de dix (10) jours ouvrables avant la date du prochain prélèvement mensuel. Je reconnais que l'annulation de cette autorisation ne me libère pas de mes obligations relativement au paiement de toute somme due au RAEO. Le paiement de toute somme due doit alors être effectué par un moyen acceptable au RAEO.

Signature X _____ Date jj | mm | aa |

OU

Modalité B – Prélèvements mensuels automatiques sur le compte

J'autorise par la présente le RAEO à prélever les paiements de primes mensuels de mon compte bancaire le 1er jour du mois (ou le jour ouvrable suivant) ainsi que tout paiement révisé ou tout autre montant que je pourrais devoir. Si mon paiement est retourné par mon institution financière, pour quelque raison que ce soit, notamment en raison d'une insuffisance de fonds, je comprends que des frais d'administration du RAEO de 10 \$ pour chaque paiement retourné peuvent être ajoutés au solde dû. Si mon paiement est retourné ou arrêté, tout montant impayé (y compris les frais d'administration de 10 \$ du RAEO par prélèvement refusé) sera automatiquement retiré de mon compte le mois suivant. Le RAEO peut mettre fin à la couverture si un retrait est refusé pour quelque raison que ce soit et l'institution financière ne sera en aucun cas tenue responsable du non-paiement des primes si un tel événement se produit. Je comprends et j'accepte que les montants des primes soient assujettis aux changements que je choisis d'apporter à ma couverture et/ou au renouvellement annuel de ma couverture et que le RAEO appliquera et déduira automatiquement le nouveau montant de la prime de mon compte, et j'accepte de renoncer à tout autre avis de changement de prime. La présente autorisation reste valide jusqu'à ce que je l'annule par écrit en donnant au RAEO un préavis de dix (10) jours ouvrables avant la date du prochain prélèvement automatique sur mon compte (PAC). Je reconnais que l'annulation de cette autorisation ne me libère pas de mes obligations relativement au paiement de toute somme due au RAEO. Le paiement de toute somme due doit alors être effectué par un moyen acceptable au RAEO.

Si un prélèvement n'est pas conforme à cette entente, j'ai certaines voies de recours. Par exemple, j'ai le droit d'obtenir le remboursement de tout prélèvement non autorisé ou non conforme à cette entente de PAC versé au RAEO. Pour en savoir plus à propos de mes voies de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou me rendre au www.cdnpay.ca. Je garantis au RAEO de façon continue, que toutes les personnes permises de signer l'entente de PAC ont autorisé la présente entente, ont accepté toutes les conditions qu'elle contient et que les renseignements fournis à l'égard de ce compte sont exacts et complets. Je m'engage à aviser le RAEO de toute modification des renseignements relatifs à mon compte de chèques/d'épargne, y compris le changement de nom, au moins dix (10) jours ouvrables avant le prochain PAC afin que les modifications prennent effet.

Genre de compte : Épargne Chèques

Un chèque marqué « nul » DOIT accompagner cette proposition.

S'agit-il d'un compte conjoint n'exigeant qu'une seule signature? Oui Non

Si deux signatures sont exigées, les deux personnes doivent signer ce formulaire.

Signature X _____ X _____ Date jj | mm | aa |

Protégez ce qui importe le plus avec l'assurance vie du RAEO

Même à la retraite, vous avez toujours besoin d'assurance vie !

L'assurance vie du RAEO offre une couverture conçue pour répondre à vos besoins particuliers et une protection continue pour votre famille et vos proches lorsque vous prenez votre retraite. Ce paiement forfaitaire non imposable peut être utilisé pour :

- vos derniers frais
- les frais d'hypothèque et autres dettes
- une éducation postsecondaire pour vos enfants et vos petits-enfants
- une retraite assurée pour votre conjoint.e et les personnes à votre charge
- un don de bienfaisance



Le RAEO offre des options souples d'assurance vie avec une variété de durées et de limites de couverture. Certaines restrictions d'âge s'appliquent et peuvent avoir une incidence sur vos options de couverture. Pour en savoir plus et faire une demande en ligne, visitez raeo.com/Produits/Assurance-vie.



Prenez en charge votre santé mentale !

Voici une toute nouvelle approche à la gestion des émotions et de la santé mentale.



Évaluations conviviales des risques pour la santé mentale | Plans d'action personnalisés | Accès aux ressources de soutien en matière de santé mentale

feelingbetternow.com/otip



Programme d'assistance pour le cancer Carepath

Le programme d'assistance pour le cancer Carepath fournit des réponses, des conseils et du soutien. Nous sommes à vos côtés tout au long de votre traitement et de votre convalescence.

1 800 290-5106 | raeo.carepath.ca

Programme de soins aux aînés de Carepath

Le programme de soins aux aînés de Carepath vous met en relation avec du personnel infirmier qui vous aidera à mieux comprendre la multitude de services à l'intention des personnes âgées.

1 855 412-6626 | carepath.ca

ALAVIDA

Consommation de substances

Un soutien confidentiel en matière de consommation de substances à partir de n'importe quel appareil

ALAVIDA a pour mission d'aider les gens à reprendre le contrôle de leur relation avec les substances, un processus commence avec vous. Notre questionnaire confidentiel vous permettra d'explorer votre relation avec l'alcool ou d'autres substances, et à déterminer quel type d'aide, le cas échéant, pourrait vous convenir.

try.alavida.com/otip



Gratuit. Tous les jours, 24 heures sur 24. Confidentiel. Adapté à votre situation.

Soutien numérique à la santé mentale.

Adoptez des mesures simples et faciles pour améliorer votre santé mentale.

Faites un bilan de santé

Prenez le temps de faire le point sur votre situation actuelle.

Améliorez vos compétences

Développez les compétences et utilisez les outils nécessaires pour améliorer votre santé mentale.

Échangez avec vos pairs

Partagez votre histoire et obtenez du soutien de vos pairs.

member.starlingminds.com



Utilisez la pharmacie d'Express Scripts Canada pour gérer vos médicaments d'entretien **En tant que membre, vous aurez accès à :**

- des livraisons gratuites du lundi au samedi
- des services de transferts et de renouvellements en ligne
- des rappels de renouvellement
- une équipe de pharmaciens disponible en tout temps
- des frais d'ordonnance réduits





En souscrivant votre assurance auprès du RAER, vous aurez accès au programme Edvantage et à toutes les économies qu'il présente, en magasin et en ligne.

**Magasinez dès maintenant !
Consultez edvantage.ca**



Vous aimeriez garder le contact avec le monde de l'éducation après votre retraite ?

Joignez-vous à l'organisation des **Membres retraités actifs (MRA)** de votre région pour participer aux activités sociales, politiques et autres, et pour recevoir des communications et des bulletins qui vous permettront de rester à l'affût des nouvelles du monde de l'éducation.

Visitez raeo.com/mra pour plus de renseignements et inscrivez-vous aujourd'hui même !

L'organisation MRA (Membres retraités actifs) est gérée par la FEESO, mais ouverte à tout le personnel retraité du secteur de l'éducation.



SE PRÉPARER À LA RETRAITE

Cinq ans ou plus avant la retraite

Réfléchissez au meilleur moment pour prendre votre retraite d'un point de vue professionnel, style de vie et financier. Tenez compte des questions importantes comme le montant d'argent dont vous aurez besoin et la façon dont vous profiterez de votre temps libre.



Un à cinq ans avant la retraite

Participez à un atelier gratuit pour en savoir plus sur les produits et services que le RAEO offre aux membres retraités : assurance maladie, dentaire et voyage, planification financière avec notre partenaire, Educators Financial Group.



Plus près de la retraite

Soumettez tous les documents nécessaires à votre retraite. Examinez vos besoins en matière d'assurance maladie, dentaire et voyage et inscrivez-vous à la couverture du RAER qui vous convient le mieux. Vous ne payez qu'au moment où la couverture prend effet, alors faites votre demande sans tarder !

Préparez-vous avec cette liste de choses à faire!

- Envoyez votre lettre de départ à la retraite à votre employeur.
- Contactez votre organisme de retraite pour l'informer de la date de votre départ à la retraite (p. ex., le RREO, OMERS).
- Contactez votre assureur habitation et automobile pour mettre à jour votre situation d'emploi. Vous pourriez être admissible pour recevoir des rabais!
- Pensez à vos besoins en matière d'assurance maladie, dentaire et voyage à la retraite.
- Passez en revue votre assurance vie. Assurez-vous que vous disposez d'une somme suffisante pour vos dépenses finales, votre hypothèque et autres dettes, ainsi qu'un héritage à vos proches (le cas échéant).
- Passez en revue les détails de votre admissibilité au Régime de pensions du Canada et à la Sécurité de la vieillesse, en plus de la pension de votre employeur.





Là où le personnel retraité du secteur de l'éducation économise sur l'assurance automobile et habitation.

Offre exclusive au personnel retraité du secteur de l'éducation :

- Économisez jusqu'à 25 % sur l'assurance automobile
- Profitez de jusqu'à 50 % de réduction sur votre assurance habitation en assurant votre maison et votre voiture au RAEO*
- Traitez avec un courtier ou une courtière qui comprend vos besoins et qui se spécialise en services offerts au monde de l'éducation

DE PLUS, recevez un bon-cadeau de 20 \$ de votre choix lorsque vous obtenez un devis !



Continuez à bénéficier de tarifs de groupe exclusifs et de couvertures spécialisées durant la retraite!

Visitez raeoassurance.com/raer24 pour obtenir un devis en ligne ou composez le 1 866 605-6847. pour parler avec un courtier ou une courtière. N'oubliez pas de mentionner l'offre du bon-cadeau de 20 \$!

* La réduction d'au plus 50 % est valide une seule fois et est appliquée seulement à la prime de l'assurance habitation si le membre admissible détient de l'assurance habitation et de l'assurance automobile souscrites par la Compagnie d'Assurance Traders Générale, une société membre du groupe Aviva Canada. Le RAEO et Traders/Aviva se réservent le droit de retirer cette offre en tout temps. Pour avoir droit à cette réduction, vous devez résider en Ontario. REMARQUE : Veuillez communiquer avec le RAEO pour en savoir plus sur toutes les conditions d'admissibilité qui pourraient s'appliquer.